

Il leur en donnait un gage dans ce mensonge officiel d'une gazette allemande, qui saluait jusqu'au bulgare M. le duc de Broglie et M. Dezas, racontant aux lecteurs-lecteurs de nos journaux républicains que le gouvernement du 16 mai avait mené l'assistance de M. de Bismarck dans notre lutte intestine d'alors.

Nous n'ignorons pas davantage que M. Gambetta, docteur gratuitement diplômé de l'Université d'Athènes et qui aspire à fonder la République athénienne en France, assure à nos armées l'alliance de la Grèce. Mais, l'amitié de M. de Bismarck et l'alliance de la Grèce, sont-ce des biens si constants et si purs, des secours si dévoués et si efficaces, que M. Gambetta puisse inaugurer sans crainte, avec de pareilles garanties, cette fameuse politique d'action dont ses confidents nous annonçaient déjà les prodiges, vers l'époque du traité de Berlin ? Nous en doutons; et, comme cette politique engage quelque chose qui nous est plus cher que l'honneur de la République, c'est-à-dire la paix de la France et son salut, nous supplions tout ce qu'il y a encore chez nous de patriotes clairvoyants et courageux de veiller attentivement aux entreprises de cette diplomatie, aux projets de M. Gambetta et aux actes de M. Freycinet.

(Correspondant.) AUG. BOUCHER.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)
PRÉSIDENCE DE M. PELLETAN, VICE-PRÉSIDENT
Séance du 30 janvier 1886
La séance est ouverte à 2 heures 15 minutes.

M. ROBER-MARVILLE demande la parole au sujet du procès-verbal: il dit que M. Bocher lui a prêté des allégations qu'il n'a jamais portées à la tribune; il n'a pas dit que le conseil supérieur ait toujours été composé d'universitaires.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le conseil supérieur de l'instruction publique.

Le président met aux voix le premier paragraphe de l'article 1er de la loi.

Le premier paragraphe portant que le ministre de l'instruction publique serait président du conseil, est adopté.

L'amendement de M. Delsoi porte sur le second paragraphe.

La parole est à M. Jules Ferry qui dit qu'il ne recommandera pas la discussion, la lumière étant déjà faite dans les esprits sur cette question importante. Il répond seulement à l'argumentation de M. Bocher. M. Bocher a reproché au projet du gouvernement de n'être conforme ni à la tradition nationale ni à la tradition libérale du pays.

Si, en 1792, il a fallu remplacer les jésuites expulsés par le clergé, c'est qu'il n'y avait guère à chercher ailleurs. En 1805, Napoléon 1er a fait pour l'Université tout ce que l'époque lui permettait, de faire dans ce sens. A partir de là, tout le mouvement libéral, tout le mouvement de réforme dans les études, tout cela n'était-il pas émané de l'Université ?

L'Université n'a-t-elle pas été toujours croissant, prenant tous les jours une plus large part dans nos institutions ?

Le mouvement et les réformes aux quels nous travaillons sont donc bien le résultat de notre tradition nationale.

Quant à la tradition libérale, il n'est pas soutenable que les esprits libéraux aient travaillé à l'amoindrissement de l'Université à ce sujet, M. le ministre a une opinion très sévère de la loi de 1850, par M. Jules Simon. Cette lecture obtient à gauche un très grand succès; c'est une condamnation absolue de l'introduction des membres au clergé dans le conseil supérieur.

La gauche applaudit à deux reprises.

Le ministre demande en quoi la nouvelle composition du conseil peut gêner l'enseignement libre, son pouvoir est presque illusoire. Oh ! oh ! Messieurs, presque illusoire, car il ne porte que sur ces trois questions: moralité, salubrité, légalité. (C'est bien assez.)

Les circulaires qui ont été adressées aux recteurs au sujet de l'application de 1850, portent toutes sur ces points et leur prescrivent de n'interroger les élèves des écoles libres que dans des cas extrêmement rares et précisés par des événements graves.

L'enseignement libre est donc bien moins intéressé qu'on ne le veut pas croire à la composition de ce conseil supérieur.

M. Bocher a encore reproché au conseil projeté de ne contenir aucune supériorité. Y a-t-il donc aucun supérieur dans les facultés de médecine, de droit, de pharmacie, etc. Quel dédain M. Bocher professe-t-il donc pour l'Université ?

Il n'y aura pas de membres de l'Institut, et on en est indigné, Messieurs, ils en sont tous, de l'Institut, ces inspecteurs, ces arrivés, des hautes études universitaires, et ce seront les étoiles de ce conseil.

En passant, M. Jules Ferry dit un mot du discours de M. Taïne.

M. Bocher s'est encore effrayé à tort de la présence des délégués des collèges communaux dans le conseil supérieur; vraiment cela est bien extraordinaire.

M. BOCHER répond de sa place qu'il n'a jamais témoigné aucun dédain pour l'Université, au contraire. Le ministre ne devrait pas interpréter la parole de ses adversaires. Quant aux délégués des collèges communaux, M. Jules Ferry devrait se souvenir que c'est lui qui a combattu devant la commission de la Chambre leur admission dans le sein du conseil. Il devrait s'en souvenir. (Très-bien ! très-bien !)

M. JULES FERRY, visiblement embarrassé, répond que, s'il a combattu leur admission, ce serait leur donner trop d'importance que de les combattre maintenant que la Chambre a admis leur présence dans le sein du conseil.

Enfin en ce qui concerne les évêques, pourquoi ont-ils été placés dans le conseil ? Pour surveiller l'enseignement et la doctrine qui y est professée.

Mais, Messieurs, n'avons-nous pas marché depuis lors, n'avons-nous pas la République et n'avons-nous pas le droit de réclamer pour nous le droit de l'enseignement comme le parti catholique le réclame pour lui dans un de ses congrès ?

Quant on cite la tradition libérale, on devrait ne pas confondre ce clergé, ces évêques et ces catholiques avec le clergé, les évêques et le parti catholique d'aujourd'hui.

L'orateur cite un long extrait du discours de Mgr Freppel sur le tombeau du général de Lamoricière; cette lecture est interrompue par quelques applaudissements partis de droite.

M. LE PRÉSIDENT boudit de son fauteuil et s'écrie: Vous n'avez pas le droit, Messieurs, d'applaudir des théories qui sont en contradiction avec le droit moderne, le droit du suffrage universel auquel vous devez votre présence ici.

Protestations à droite.

M. DE GAVARDIE crie à M. Jules Ferry: Vous ne comprenez pas ce que vous venez de lire !

M. PELLETAN. — M. de Gavardie, je vous rappelle à l'ordre. (Bruit prolongé.)

M. JULES FERRY achève sa lecture à la droite, on s'en étonne avec raison, n'est-ce pas ?

Le ministre dit que la présence des évêques dans le conseil sera inutile ou nuisible; ou ils s'effaceront ou ils seront une cause de lutte.

Il achève son discours comme le précédent en agitant le spectre du clergé laïque et en demandant au nom du droit moderne, la séparation absolue du temporel et du spirituel.

L'extrême gauche applaudit seule ce long discours, et tâche de compenser son petit nombre par une exagération d'enthousiasme. Cela sonne faux comme tout ce qui est convenu et préparé; en réalité ils sont tous d'accord pour reconnaître l'insuffisance oratoire du ministre qui n'a su trouver que les lieux communs, des plaidoiries anti-religieuses.

Il a repassé par des chemins vingt fois rebattus, et n'a répondu à aucune des objections sérieuses de M. Bocher.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

Le Sénat rentre en séance à 4 heures 30 minutes.

M. JULES SIMON. — M. Jules Ferry n'a rien dit de l'enseignement des corporations; j'ai écrit à une autre époque; mais d'abord je n'ai pas encore voté et ne saurais encore me reprocher une contradiction qui n'existe pas.

D'ailleurs, il me serait bien permis en trente années consacrées aux études, d'avoir sinon changé ou crié et quelque peu modifié ma manière de voir.

Ainsi l'empire, Messieurs, à je puis le dire, encore plus fait auclier liberté, et les progrès n'ont fait encore prendre plus à cœur certaines indépendances et certaines libertés qui sont la garantie de la société contre les changements de gouvernement.

Si j'ai combattu la loi de 1850 dans certaines de ses conséquences, c'est surtout parce qu'elle appelait à régir l'Université des personnes qui lui étaient étrangères.

Je ne suis pas l'ennemi des corporations enseignantes, au contraire, je voudrais en France des universités comme celles d'Oxford et de Cambridge; mais je sais aussi que l'Université de France est une grande école; je suis, moi, qui en ai été directeur pendant six ans, mais ai commencé par les modestes fonctions de maître d'étude, je sais quelle solidarité il existe entre tous ses membres, et combien son indépendance lui est chère en face de la politique et vis-à-vis de l'administration préfectorale.

Voilà en quoi j'étais l'adversaire de la loi de 1850.

Mais je ne veux pas du tout de la nomination d'un clergé sur l'Université. Je n'en veux pas plus pour le clergé que pour l'Université. Ce que je veux, c'est la complète indépendance du professeur dans ses appréciations, au sujet de ses chaires de l'enseignement ne deviennent pas de tréteux de théâtre.

Quant à la question de compétence sur laquelle M. Delsoi a insisté, il faut bien reconnaître que cette compétence n'est pas plus dans l'Université qu'ailleurs.

En ce qui concerne les réformes à introduire dans l'Université, au contraire, elle n'est que de routine; elle a ses méthodes, elle y tient, et quand il s'agit de réformes, ont mêle leur vie aux grandes luttes, c'est aux illustrations de la science et de la politique. (Très-bien ! très-bien !)

M. JULES SIMON se livre à une critique des plus fines et des plus éloquentes du discours de M. Jules Ferry.

C'est un mouvement oratoire des plus remarquables, dans lequel il rappelle au ministre la légitimité de ses appréciations et son inexpérience. (Rires et approbations à droite et à gauche.)

Je suis, dit-il, autant que personne partisan de la liberté, et je dis même que, n'y eût-il qu'un homme dans le pays pour réclamer la liberté, la liberté serait nécessaire, et cet homme aurait un droit inviolable contre tous.

Mais quand vous venez dire que la liberté de l'enseignement est garantie par la présence de quatre de ses représentants choisis arbitrairement par le gouvernement, il y a là de quoi faire réfléchir les membres du conseil, je dis qu'il n'y a à aucune garantie pour l'enseignement libre, et il est indigne du parti républicain, dont je traite les droits de la minorité, quand ces droits s'appellent la liberté. (Braves et applaudissements prolongés.)

L'orateur descend de la tribune et reçoit les félicitations de la droite et du centre gauche.

A gauche: AUX VOIX ! AUX VOIX !

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'amendement Delsoi.

M. DE ROZIERE demande la dislocation de l'amendement en ce qui concerne le conseil d'Etat, la cour de cassation, les ministres du culte et l'Institut.

Le Sénat adopte la proposition de voter séparément sur chacune de ces questions. En conséquence, il est procédé à un scrutin au sujet de la présence de trois membres du conseil d'Etat dans le conseil supérieur de l'instruction publique.

Pendant le scrutin les conversations sont très-animées. Dans l'hémicycle et dans les couloirs, on commente la maladresse de M. Jules Ferry, qui a imprudemment provoqué M. Jules Simon et l'a ainsi amené à prononcer un discours dont l'effet est incontestable.

Il n'est pas probable néanmoins que l'amendement Delsoi soit adopté tant la discipline républicaine oblige ses adeptes à voter d'après les engagements.

Il y a lieu à un pointage pour le scrutin. Par 143 voix contre 135, sur 278 votants, le Sénat n'a pas adopté.

Un second scrutin a eu lieu sur la présence de ministres des différents cultes dans le conseil supérieur.

Par 147 voix contre 129, sur 276 votants, le Sénat a adopté.

La suite de la séance est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 10.

LETTRE DE PARIS
de notre correspondant particulier

Paris, le 30 janvier 1886.

pas suffisamment décisives et que si l'on eût procédé à un vote permettant de se compter, le résultat eût été tout différent.

Vous comprenez, après cela, que les gauches tremblent plus que jamais pour leur majorité au sujet de la réforme de l'enseignement supérieur.

Il est, en effet, le véritable objectif des partis, en se groupant pour ou contre M. Broca ou M. Bétolaud, était, en réalité, l'article 7, et comme le centre gauche a démontré par son attitude comme par ses votes, qu'il n'y avait pas à compter sur lui contre le projet Ferry, il n'y a plus d'illusion à se faire dans le camp opportuniste. Aussi il faut voir comme M. Jules Simon, auquel on attribue la défection du centre gauche, est arrangé par la République française. Elle attribue à ses intrigues toute l'affaire d'hier et après avoir épuisé contre lui tout un vocabulaire d'injures, elle l'accuse ni plus ni moins que de vouloir étrangler la République.

Cependant la vérité est que les opportunistes n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes si la majorité est en train de leur échapper au Sénat. Ils exigent pour voter en faveur du candidat que le centre gauche, aux termes du roulement établi entre les groupes à l'endroit de présenter pour remplacer M. Léonée de Lavergne, que ce candidat fut assés à l'article 7. Le centre gauche a refusé de souscrire à un pareil procédé et il s'est retourné du côté des droites.

Reste à savoir maintenant si son appui sera décisif pour les conservateurs, dans la partie qui va se jouer la semaine prochaine entre eux et les libéraux. Ceux-ci ont beau prétendre que, sans l'absence de leurs amis malades ou empêchés, ils l'eussent emporté hier, comme ils l'emporteront dans huit jours, lorsqu'il n'y aura plus de vides dans leurs rangs, leur élanement depuis vingt-quatre heures donne un démenti à leur langage, et l'opinion générale demeure convaincue qu'ils ont, dès à présent, conscience de leur défaite.

Les feuilles radicales, telles que la Justice et le Mot d'Ordre, n'hésitent pas, du reste, à en convenir. A Le scrutin d'hier, au Sénat, disent-elles, présage le sort qui attend les lois Ferry. Il nous ramène à la situation existante avant les élections du 6 janvier 1870. Nous voilà revenus, il ne faut pas se le dissimuler, à la politique de résistance. La théorie des deux horloges, si ingénieusement exposée jadis par M. de Broglie, va recevoir de nouveau son application.

M. Léon Say l'ayant emporté comme président de la commission des finances, sur M. Calmon, le candidat des gauches, celles-ci n'ont pas décidément à se louer de la journée d'hier au Sénat; où d'ailleurs M. Bocher a prononcé sur le projet relatif à l'organisation du conseil supérieur de l'instruction publique un discours qui a produit une vive sensation sur tous ses collègues sans distinction d'opinion. Les organes républicains en sont tellement déçus qu'ils n'ont pas en dire un mot. Le moniteur de l'opportunisme lui-même, en est réduit à résumer son appréciation dans ce vers du Dante modifié pour le besoin de sa cause:

Non, Regionar d' Egli, non guarda a passu !

Ce qui signifie: « Ne raisonne pas avec eux, ne les regarde pas et passe ! »

Le ministère aurait tort de croire que la majorité a dit son dernier mot, hier, au sujet du droit de réunion. Lorsque la loi viendra en seconde délibération, les gauches avancées comptent bien avoir leur revanche sur l'article 7 aussi bien que sur l'article 10. D'ici là elles vont procéder sur égard comme pour l'amnistie, c'est-à-dire qu'elles représenteront la loi comme devant diviser la majorité et comme ayant toute chance de faiblesse pour le cabinet s'il ne se décide à accéder à son sujet aux légitimes revendications de M. Floquet et de ses amis, partisans quand même de la liberté absolue des réunions publiques.

La Bourse a été active, et le marché a fait preuve de fermeté, quoique les consolidés soient venus en réaction de 4/16 à 98 3/8.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Louis Blanc, sur l'amnistie, s'est réunie aujourd'hui, et durant la séance, il s'est produit un incident qui mérite une mention particulière. M. Antonin Proust a donné lecture d'une lettre des réfugiés communalistes résidant à Bruxelles, qui lui a été remise en leur nom, par M. Clémenceau. Dans cette lettre, que vous pourrez lire ce matin dans la Justice, les réfugiés exposent qu'ils sont à Bruxelles neuf exclus de l'amnistie; que trois d'entre eux n'ont pas signé la lettre en question; que deux n'ont pas reçu communication de leur dossier judiciaire et que quatre ont pu donner une analyse de leur dossier.

M. Proust, sans doute encouragé par cette citation, a soutenu naturellement l'opportunité de l'amnistie. Cela n'a pas empêché M. Casimir Périer d'être élu rapporteur par 6 voix contre 3. Vous savez que M. Casimir Périer est opposé à l'amnistie.

M. Cazot sera entendu lundi, et le rapport sera déposé aussitôt après, sur le bureau de la Chambre. La discussion pourra donc venir très vite.

On désigne déjà les noms des orateurs qui vont prendre part à la discussion sur les tarifs. M. Tirard développera, dit-on, dans un grand discours, le système économique du gouverne-

ment. M. Méline répondra, puis viendront MM. Gaudin et Rouher. Ce dernier doit défendre le système en vigueur depuis 1860. L'approche de l'ouverture de ce débat si grave, augmente encore l'intérêt qu'on y attache.

On fait de nombreuses conjectures sur l'issue de la discussion. Il paraît certain aujourd'hui que le mode de la discussion qui sera adopté suivra à peu près cet ordre: les matières animales, végétales et minérales, puis les produits fabriqués. Cette méthode offrira des inconvénients, puisque certaines matières figurent à la fois dans les chapitres relatifs aux matières animales et aux produits fabriqués ou dans les chapitres relatifs aux matières végétales et aux produits fabriqués.

Au sujet de l'accord est loin de régner au sein du ministère sur toutes les questions. On range notamment M. Jules Ferry parmi ceux qui appuient cette classification, tandis que quelques-uns de ses collègues la combattent. Quant à M. de Freycinet, il serait indécis.

Il paraît que la Commission du budget est décidément opposée à l'installation de la Cour des comptes au pavillon Marsan. Cette Cour, si l'on en croit ses délégués auprès de la Commission, a besoin d'un espace qui atteindrait 25 mille mètres cubes, nécessaires au classement de 30 millions de pièces soumises annuellement et de 20 mille mètres superficiels pour différents locaux indispensables aux présidents, conseillers, référendaires et le reste du personnel. On m'assure que la Commission ne s'est pas laissée émouvoir par ces calculs qu'elle juge fantastiques.

La Commission chargée d'examiner la proposition de M. Nadaud sur la fixation des heures de travail dans les manufactures a nommé son bureau. M. Peulevey a été élu président et M. Drumel secrétaire. On tient pour assuré, dès à présent que la majorité des commissions est contraire aux demandes de M. Nadaud.

La commission de la magistrature va recevoir un autre contre-projet. Après celui de M. Varambon viendra le projet Goblet qui, dit-on, n'est autre que celui qu'a laissé dans ses cartons M. Le Royer. On en annonce encore une demi-douzaine. Aboutir ! disait naguère M. Gambetta. Compliquer répliquent ses amis et voilà comment nos républicains patagent dans la meilleure des Républiques possibles. Amen.

Au Sénat, M. Jules Ferry a occupé la tribune je ne sais combien d'heures. Quel flot de lieux communs. M. Jules Simon lui répond aux applaudissements répétés des droites. On est rentré, en fait, en pleine discussion générale.

AVIS

NOUS informons les personnes qui ont encore en leur possession des bons délivrés par le Comité de répartition de la souscription ouverte par le Journal de Roubaix, que le bureau des distributions de la rue Saint-Georges ne sera plus ouvert que les mardi 3 et mercredi 4 février, de 9 heures du matin à midi.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur la rédaction, proposée par le gouvernement, à l'article 7 du projet de loi relatif à la liberté de réunion.

Ont voté pour: MM. Chier, Girard, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marceur, Mention, Plichon, Scrépel, Trystram.

Ont voté contre: MM. le baron de La Grange, Masure.

N'ont pas pris part au vote: MM. Georges Braine, Debuchy, des Rotours, Telliez-Béthune.

Absent par congé: M. Ioo.

Les votes des sénateurs du Nord se sont partagés de la façon suivante, dans les deux scrutins qui ont eu lieu, dans la séance d'hier.

Scrutin sur le deuxième paragraphe de l'amendement de MM. Delsoi, Bocher, Wallon et Chesnelong, au projet de loi relatif au conseil supérieur de l'instruction publique et aux conseils académiques.

Ont voté pour: MM. Corne, Kolb-Bernard, Pajot, Théry, Wallon.

Ont voté contre: MM. Dutilleul, général Faidherbe, Fournier, Massiot, du Brest, comte Roger, Testelin.

Scrutin sur les troisième, quatrième, cinquième et sixième paragraphes de l'amendement de MM. Delsoi, Bocher, Wallon et Chesnelong, relatif au projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique et aux conseils académiques.

Ont voté pour: MM. Kolb-Bernard, Pajot, Théry, Wallon.

Ont voté contre: MM. Corne, Dutilleul, général Faidherbe, Fournier, Massiot, du Brest, comte Roger, Testelin.

M. Pierre Legrand, député du Nord, vient d'être désigné par le 86 bureau pour faire part de la commission chargée de l'examen des propositions de loi de: 1° M. Martin Nadaud et plusieurs de ses collègues; 2° de M. de Villain et plusieurs de ses collègues, concernant la durée des heures de travail dans les usines et dans les manufactures.

M. Wallon, sénateur du Nord, et membre de l'Institut, vient de poser sa candidature aux prochaines élections de l'Académie française.

On annonce la mort de M. Dobignie, vice-président du Cercle du Nord.

M. le préfet du Nord a installé jeudi à quatre heures la Chambre de commerce de Lille.

La Semaine Religieuse publie dans son numéro d'aujourd'hui des notes sur la fondation de chacune des maisons des Petites-Sœurs des Pauvres qui se trouvent dans le diocèse de Cambrai. Voici celles se rapportant à la maison de Roubaix et à celle de Tourcoing:

Roubaix. 58° fondation de la Congrégation, 5° en ce diocèse. 1860. — M. l'abbé Maes, doyen de Saint-Martin, et M. Pierre Motte, approuvent les Petites-Sœurs à Roubaix, quelques mois après leur arrivée à Valenciennes, et les établissent provisoirement rue de l'Embranchement avec, treize bonnes femmes.

Dix-huit mois plus tard, les bienfaiteurs de l'œuvre achètent un terrain rue St-Jean et y commencent des constructions. La première aile du bâtiment fut terminée en mars 1862 et elle put recevoir 70 vieillards. Les constructions furent reprises en 1864. Une seconde aile semblable à la première permit de porter à 150 le nombre des hospitalières. Aujourd'hui la maison, qui a pris de nouveaux accroissements, contient 235 vieillards et 22 Petites-Sœurs.

Tourcoing. 102° fondation de la Congrégation, 5° en ce diocèse. 1867. — L'exemple de Roubaix avait stimulé le zèle et la charité des industriels de Tourcoing, eux aussi comprenaient que les Petites-Sœurs des Pauvres seraient utiles aux ouvriers, qui trop souvent se trouvent sans ressources lorsque viennent les infirmités et la vieillesse. Ce fut au mois d'août 1867 qu'ils prirent le chemin de la maison de Roubaix pour en visiter le fonctionnement.

Un grand concert vocal et instrumental sera offert par Les Concerts de la Société Philharmonique, le dimanche 6 février prochain, à 6 heures du soir, dans son local, rue de la Nooy, 63.

Un habitant de Watrelois, Jean-Baptiste Delannoy, âgé de 58 ans, marié et père de cinq enfants, fait partie d'une société de bouleurs dont la corporation était à Saint-Paul, lundi dernier, par un dîner donné au cabaret de la Dhuze, chez M. Bayart.

Parmi les plats composant le menu figuraient un énorme jambon que l'on devait dévorer. Les convives finirent des paris assez ridicules, entre autres celui de manger ou de plus gros morceau.

Delannoy se distinguait, parait-il, en avalant des tranches plus fortes que celles de ses camarades, mais à un certain moment il éprouva le besoin de prendre l'air. — En descendant l'escalier pour se rendre à la cour de l'estaminet, Delannoy fut pris de vertige et manqua le pied il fit une chute d'un mètre et se blessa à la tête.

De l'excès de ses libations survint une indigestion et à l'arrivée du médecin, M. Jacquemont, on constata un commencement de congestion cérébrale.

Le malade est mort hier matin à trois heures, victime de son parti gastronomique.

Un dangereux repris de justice se présentait, hier après-midi, chez un cabaretier de la rue du Tilleul, à Tourcoing et se disant dans la plus affreuse misère, lui demandait de lui servir à manger et de lui donner de l'argent. Les allures plus que suspectes du mendiant firent naître des soupçons chez le cabaretier. Il le dénonça à la police.

Conduit devant M. le commissaire, le mendiant a déclaré se nommer Valentin Lottaux, âgé de 46 ans. Il n'avait sur lui aucun papier. Lottaux a déjà été condamné par la cour d'assises de la Gironde, à vingt ans de travaux forcés pour meurtre.

Il a été conduit aujourd'hui à Lille.

Un autre mendiant a été arrêté dans la même journée, rue de Roubaix. Comme il ne possédait, non plus aucun papier, Honoré Closqué — c'est le nom du mendiant — a aussi été conduit devant le procureur de la République.

Un déplorable accident s'est produit, hier soir, vers huit heures, dans la filature de M. Joire, à Tourcoing. Un ouvrier batteur, Joseph Debergh, âgé de 38 ans, ayant commis l'imprudence de vouloir s'élever, pendant la marche de son métier, un ruban de laine qui s'était engagé dans un engrenage, a eu le bras gauche pris dans le métier et les chairs du bras complètement enlevées jusqu'au coude.

Le blessé a reçu les premiers soins de M. le docteur Mahieu, que l'on s'était empressé d'appeler, et a ensuite été transporté à l'hôpital.

Son état est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier un mois de prison pour ivresse, un habitant du Blanc-Sau, nommé Gustave Gateau.

La police de Tourcoing vient d'arrêter un ouvrier peintre Ferdinand Kesteloot, au moment où il enlevait une chaise à l'étage de M. Vandekerchove, ébéniste, rue Nationale. Kesteloot n'en était pas à son coup d'essai, c'est lui qui dévalisait, il y a quelque temps, la garde-robe d'un jeune ménage de notre ville.

La gendarmerie française vient de remettre aux autorités belges, le nommé Vanasche, Jules, âgé de 16 ans, vacher, prévenu de vol d'une montre et poursuivi par le parquet de Courtrai.

Le jury d'expropriation se réunira mardi 3 février, pour statuer définitivement sur les offres faites avant la prise de possession aux propriétaires des terrains de l'emplacement du fort de Sainghin-en-Mébaux. Les opérations sont assez nombreuses, les propriétaires, contrairement à ce qui a eu lieu pour les autres forts, n'ayant pas accepté les offres préalables proposées par le génie.

On nous annonce, pour cette année, six éclipses de soleil et de lune, dont deux seulement seront visibles à Roubaix: l'une, éclise totale de lune pour le 14 décembre, et l'autre, éclise partielle de soleil, pour le 31 décembre.

Les riverains du canal de l'Ar, de la rue Esquermoise, à celle des Bouchers, à Lille, intentent un procès en revendication des puisards qui ont été supprimés par suite de la couverture du canal et dont ils se croient les propriétaires.

La Société Philharmonique de Leers donnera au profit des pauvres un grand concert vocal et instrumental qui aura lieu le dimanche 1er février, à six heures précises. Cette soirée s'est assurée le concours de l'Union chorale de Tournai.

Voici le programme du concert: PREMIERE PARTIE: Société Philharmonique, grande fantasia sur Trani, Sellenick. — M. Godart, Je chante Dieu, Okolowick. — MM. Dronart et Behare, duo pour clarinette, Baerman. — Société l'Union chorale, babylone, chœur, Denetre. — M. Roland, chansonnette, ***. — M. Baillieu, Le Mystère, thème varié pour flûte, Herman. — MM. Godart et Roland, duo de Châlet, Adam. — M. Quique, fantaisie variée pour piston, Clément. — M. Delhaye, Faust, scène dramatique, Luigi Bordese. — M. Desfontaines, Le Coq du Régiment, scène comique, Desormes.

DEUXIEME PARTIE: Société Philharmonique, Les Clochettes, air varié, ***. — M. Delhaye, Les Myrthes sont flétries, romance, Faure. — M. Dubois, Les opérations sont assez nombreuses, les propriétaires, contrairement à ce qui a eu lieu pour les autres forts, n'ayant pas accepté les offres préalables proposées par le génie.

DEUXIEME PARTIE: Société Philharmonique, Les Clochettes, air varié, ***. — M. Delhaye, Les Myrthes sont flétries, romance, Faure. — M. Dubois, Les opérations sont assez nombreuses, les propriétaires, contrairement à ce qui a eu lieu pour les autres forts, n'ayant pas accepté les offres préalables proposées par le génie.

DEUXIEME PARTIE: Société Philharmonique, Les Clochettes, air varié, ***. — M. Delhaye, Les Myrthes sont flétries, romance, Faure. — M. Dubois, Les opérations sont assez nombreuses, les propriétaires, contrairement à ce qui a eu lieu pour les autres forts, n'ayant pas accepté les offres préalables proposées par le génie.

DEUXIEME PARTIE: Société Philharmonique, Les Clochettes, air varié, ***. — M. Delhaye, Les Myrthes sont flétries, romance, Faure. — M. Dubois, Les opérations sont assez nombreuses, les propriétaires, contrairement à ce qui a eu lieu pour les autres forts, n'ayant pas accepté les offres préalables proposées par le génie.

DEUXIEME PARTIE: Société Philharmonique, Les Clochettes, air varié, ***. — M. Delhaye, Les Myrthes sont flétries, romance, Faure. — M. Dubois, Les opérations sont assez nombreuses, les propriétaires, contrairement à ce qui a eu lieu pour les autres forts, n'ayant pas accepté les offres préalables proposées par le génie.

DEUXIEME PARTIE: Société Philharmonique, Les Clochettes, air varié, ***. — M. Delhaye, Les Myrthes sont flétries, romance, Faure. — M. Dubois, Les opérations sont assez nombreuses, les propriétaires, contrairement à ce qui a eu lieu pour les autres forts, n'ayant pas accepté les offres préalables proposées par le génie.

DEUXIEME PARTIE: Société Philharmonique, Les Clochettes, air varié, ***. — M. Delhaye, Les Myrthes sont flétries, romance, Faure. — M. Dubois, Les opérations sont assez nombreuses, les propriétaires, contrairement à ce qui